

# Office of the Legislative Assembly

## Rapport sur l'accessibilité autocertifié pour la LAPHO

	Question	Réponse
1	Votre organisation se conforme-t-elle toujours aux exigences de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle, comme on l'indiquait dans le Rapport de conformité sur l'accessibilité de 2011 pour les services à la clientèle?	OUI
2	Votre organisation veille-t-elle à ce que les nouveaux employés reçoivent de la formation sur la façon de fournir des biens ou des services aux personnes handicapées dès que possible après que les fonctions de leur emploi leur sont assignées? [Règl. de l'Ont. 429/07, par. 6(3)]	OUI
3	Votre organisation met-elle à jour ses dossiers écrits en indiquant les dates auxquelles la formation est fournie et le nombre de personnes formées? [Règl. de l'Ont. 429/07, par. 6(6)]	OUI
4	Votre organisation a-t-elle un document décrivant ses politiques d'accessibilité, qu'elle peut fournir sur demande dans un format accessible? [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 3]	OUI
5	Votre organisation a-t-elle un plan d'accessibilité établi et mis en œuvre qui est affiché en ligne, et peut-elle le fournir sur demande dans un format accessible? [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 4]	OUI
6	Votre organisation prend-elle en compte les options d'accessibilité dans l'obtention ou l'acquisition de biens, de services ou d'installations, ou bien fournit-elle une explication s'il n'est pas possible de le faire? [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 5]	OUI
7	Votre organisation prend-elle en compte les options d'accessibilité lors de la conception, de l'obtention ou de l'acquisition de guichets libre-service? [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 6]	OUI
8	Si on le lui demande, votre organisation est-elle prête à fournir des renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou sur la sécurité publique dans un format accessible ou avec des aides à la communication? [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 13]	OUI
9	Les nouveaux sites Web Internet et intranet de votre organisation se conforment-ils aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau AA, du Consortium World Wide Web (sauf quand ce n'est pas requis)? [Règl. de l'Ont. 191/11, par. 14(3.1)]	OUI
10	Votre organisation prépare-t-elle des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail pour les employés handicapés? [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 27]	OUI